



Communiqué de presse

Neuilly – le 16 novembre 2007

## L'INSÉCURITE FISCALE, PREMIER ÉLÉMENT DISSUASIF DANS LA COURSE MONDIALE À LA COMPETITIVITE ?

TAJ, MEMBRE DE DELOITTE TOUCHE TOHMATSU,  
LANCE SA SECONDE ENQUÊTE ANNUELLE AUPRÈS DE 5 000 DIRIGEANTS

Pour la seconde année consécutive, le cabinet d'avocats Taj réalise une enquête d'opinion sur les relations entre l'administration fiscale et les entreprises.

Le premier novembre, le World Economic Forum rendait public son classement annuel de la compétitivité dans lequel la France passait du 15<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> rang. Parmi les difficultés perçues par les investisseurs internationaux au sujet de la France, la fiscalité arrive en tête. **Ce résultat est-il la conséquence d'un sentiment généralisé d'insécurité fiscale ressenti par les entreprises ?**

L'insécurité fiscale et le manque de visibilité des entreprises en la matière pourraient expliquer que la fiscalité soit devenue l'un des premiers éléments de la baisse de l'attractivité française. Une situation qui participe aujourd'hui au manque de compétitivité de la France au plan mondial.

### • UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE ET FISCALE EST-ELLE POSSIBLE ?

En 2006, le cabinet d'avocats Taj s'interrogeait déjà sur les attentes des entreprises en matière de fiscalité dans le contexte de la mondialisation en traitant la question de l'harmonisation fiscale européenne. Fort du succès de son enquête et compte tenu des données révélées par le classement de Davos, Taj poursuit ses travaux en interrogeant les dirigeants sur **la sécurité juridique liée à la fiscalité**, véritable enjeu de l'attractivité et de la compétitivité française.

C'est donc autour de ces problématiques particulières que la société d'avocat membre de Deloitte Touche Tohmatsu lance sa seconde enquête annuelle à destination des dirigeants et des professionnels de la fiscalité.

*« Il s'agit pour nous d'interroger les professionnels et les dirigeants sur leur perception des institutions fiscales et de leur interaction avec l'entreprise. Mais, au-delà, les questions de la confiance et de la crédibilité réciproque entre entreprise et administration fiscale se posent »* explique Gianmarco Monsellato, Managing Partner du cabinet.

*« En recueillant la perception et l'expérience de nombreux dirigeants et spécialistes, nous pourrions obtenir une radiographie instantanée de leur opinion sur les relations entre l'entreprise et l'administration fiscale et ainsi en déduire le degré d'insécurité juridique qu'ils ont l'impression de subir ».*

Le cabinet d'avocat Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, est l'un des leaders français du droit fiscal. Il apporte ici une vision d'expert innovante sur l'une des problématiques clé du secteur au moment de la construction européenne.

Pour cette étude, le cabinet Taj interroge 5000 dirigeants parmi les plus grandes entreprises en France. L'enquête est aussi accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.taj.fr](http://www.taj.fr).

**Contacts presse : Pascale Ponroy - 01 40 88 85 72  
Lionel Benatia - 01 53 92 80 02**